

A GENÈVE

Présidence du Conseil exécutif

Comme nous l'avons annoncé l'an dernier ¹, le mandat de M. Roger Gallopin, président du Conseil exécutif du Comité international, prendra fin le 31 décembre de cette année.

Rappelons que M. Gallopin a assumé ces fonctions depuis le mois de juillet 1973. Associé à l'action du CICR dès 1936 et directeur de l'institution pendant de longues années, M. Gallopin est devenu, en 1967, membre du Comité international. En cette qualité, il continuera de participer, au sein de l'Assemblée, à l'œuvre du CICR.

Dès le 1^{er} janvier 1977, M. Alexandre Hay assumera seul la présidence du CICR et de son Conseil exécutif.

Participations aux Conventions de Genève

Par lettre du 4 juillet 1976 adressée au Conseil fédéral suisse, le ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam a déclaré que son Etat continuait, avec les mêmes réserves, la participation de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam aux Conventions de Genève du 12 août 1949, pour la protection des victimes de la guerre.

D'autre part, par lettre du 30 septembre 1976 adressée au Conseil fédéral suisse, le premier ministre de la République du Surinam a déclaré que son Etat se considère lié par les Conventions de Genève en vertu de leur ratification antérieure par les Pays-Bas; par cette déclaration, la République du Surinam se dit Partie aux Conventions précitées depuis le 25 novembre 1975, date de son accession à l'indépendance.

¹ Voir *Revue internationale*, septembre 1975.